



## Agent d'entretien du bâtiment

Référence de la formation : CU/01/2002

### L'ACTIVITE

**Exécuter les réparations courantes du bâtiment n'exigeant pas l'intervention d'une entreprise spécialisée. Assurer la veille et le contrôle des différentes installations**

### PROFIL GÉNÉRAL DU CANDIDAT

#### A partir de 18 ans et du niveau 3<sup>e</sup>

- > Avoir une bonne représentation du métier et de ses conditions d'exercice ;
- > Être capable d'autonomie pendant la formation ;
- > Assurer un rythme intensif de formation : 35 heures/semaine pendant plusieurs mois dans des conditions proches de celles rencontrées en entreprise.

### PRÉ-REQUIS

- > Maîtriser les 4 opérations mathématiques, les surfaces, volumes, conversions ;
- > Notions de dessin technique : reconnaissance des vues et coupes ;
- > Bonne vision, souplesse dorsale ;
- > Habileté manuelle et gestuelle ;
- > Aptitude au travail en hauteur ;
- > Capacités d'initiative et de responsabilité ;
- > Sens de la sécurité ;
- > Qualités relationnelles.

### Contre-indications

- > Antécédents respiratoires et allergiques

### LE MÉTIER

L'Agent d'entretien du bâtiment (AEB) effectue tous les travaux nécessaires à l'entretien d'un bâtiment ne justifiant pas l'intervention de spécialistes. Il sait donc se situer par rapport aux travaux à entreprendre et détermine lesquels relèvent de sa compétence et de sa responsabilité.

#### Il assure des fonctions de :

- > veille et contrôle (surveillance en continu des installations) ;
- > diagnostic (repérage des dysfonctionnements - nature et degré de gravité) ;
- > conseil (information de ses supérieurs pour toutes les actions à entreprendre) ;
- > exécution.

#### L'Agent d'entretien du bâtiment exerce ses fonctions dans :

- > les organismes possédant ou ayant à gérer un parc immobilier ou une structure conséquente (hôpitaux, administration, établissements scolaires, mairies, complexes touristiques, entreprises industrielles ...) ;

| Lieu de formation  |
|--|
| Saint-Paul   |
| Contenu de la formation  |
| <b>Module 1 :</b> entretien courant<br><b>Module 2 :</b><br>> Entretien général<br>> Réalisation de travaux plus complexes qu'au module 1<br>> Liaison avec les spécialistes extérieurs chargés de la maintenance<br>> Suivi des contrats de maintenance<br><b>Module 3 :</b> thèmes optionnels<br><b>Module de synthèse</b> |
| Durée de la formation  |
| 1 190 heures dont 6 semaines en entreprise, soit 12 mois environ   |
| Titre délivré  |
| Certificat de Formation Professionnelle (C.F.P.) "Agent d'entretien du bâtiment", niveau V   |

- > le secteur de l'immobilier d'habitation (syndics de copropriété, gérants d'immeuble ou particuliers) ;

S'il travaille au sein d'une équipe, il assure une fonction plus spécialisée (peinture, électricité, sanitaire ...)

Seul, il doit être autonome, polyvalent et capable d'assurer le suivi et les relations avec les intervenants extérieurs.

Dans l'exercice de son activité, l'AEB doit se préoccuper sans cesse de la sécurité, faire preuve de sens relationnel et être très disponible.

### AVENIR & PROMOTION

Les possibilités d'évolution sont variées et dépendent de la taille et de la structure des entreprises et des projets individuels : spécialisation dans un domaine avec formation spécifique ou évolution dans le métier et possibilité d'accéder à terme à une fonction de chef d'équipe d'un service maintenance.

#### Perfectionnement AFPA

- > Stage de perfectionnement d'ouvrier de maintenance des bâtiments de collectivité
- > Possibilités dans le cadre de la formation continue